

COMMENT FINANCER MA FORMATION

1) L'ALTERNANCE :

C'est **gratuit et rémunéré** pour le (la) stagiaire. Le (la) stagiaire doit trouver un employeur avec l'aide de JUVENTHERA pour être embauché dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**.

Toutes les formations peuvent être suivies en alternance.

La formation est financée par l'OPCA de l'employeur et ce dernier rémunère le stagiaire, entre 50% et 80% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Alternance selon les modules de formation :

2 jours Ecole / 3 jours Entreprise
Ou 1 jour Ecole / 4 jours Entreprise

2) FINANCEMENT PERSONNEL :

JUVENTHERA vous accorde des possibilités de crédit (voir dans la documentation sur le tableau des tarifs).

3) FINANCEMENT PAR UN PRET BANCAIRE ETUDIANT :

Une solution pratique et intéressante, la banque vous prête la somme nécessaire avec un taux relativement bas et le remboursement s'effectue après la formation, avec des montants choisis sur le nombre d'année que vous désirez.

L'intérêt : vous suivez votre formation sans obligation de remboursement du prêt ; ceux-ci seront déclenchés quand vous aurez un emploi.

Chaque année JUVENTHERA négocie des conditions les plus intéressantes du marché, avec une banque et crée un partenariat. (Demandez la brochure lors de la porte ouverte)

Ce prêt peut être accordé à tous les âges de 16 à 70 ans.

4) FINANCEMENTS EXTERIEURS :

Pour les salariés : Fongécif, Cif, dans le cadre d'un congé individuel de formation, JUVENTHERA vous aide pour monter votre dossier.

D'autres organismes peuvent vous aider, c'est au stagiaire à faire les démarches : Pôle Emploi, Conseil Général, Conseil Régional, CAF, Mission Locale, Mairie etc...

Inscrivez-vous à une porte ouverte et ce chapitre sera bien développé ...